FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission, Annexe I

Nom de produit: **PROTECTON – LAVE-GLACE ANTIGEL -40°C**

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: **PROTECTON – LAVE-GLACE ANTIGEL -40°C**

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Utilisation identifiées pertinentes : Lave-glace antigel
Utilisations déconseillées : Fabricant n'indique pas

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Identification du fournisseur:

Nom ou nom commercial:	Filson s.r.o.
Siège social:	Slévačská 902, 198 00 Praha 9
IČ (numéro d'identification du répertoire des entreprises)	47549947
Numéro de téléphone /Fax:	+420 267710620-1
E-mail:	info@filson.cz

E-mail d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: gabrielaslavikova@seznam.cz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique (Toxikologické informační středisko), Na Bojišti 1, 128 08 Praha 2: 224919293, 224915402 (non-stop); Numéro d'urgence (Integrovaný záchranný systém): 112

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Classification conformément à la directive 1999/45/CE:
Classification : F – Facilement inflammable

Codes phrases R: R 11
Le texte des phrases R est mentionné à la section 16.

Principaux effets néfastes physicochimiques:
Facilement inflammable. Gaz et vapeurs peuvent former un mélange vapeur-air explosif, qui est plus lourd que l'air.
Principaux effets néfastes pour la santé humaine:
Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Dégraisse la peau, un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. En cas d'ingestion, il est rapidement absorbé par la muqueuse gastrique dans le sang. Les vapeurs peuvent causer des effets narcotiques.
Principaux effets néfastes pour l'environnement: pas déterminé

2.2. Éléments d'étiquetage:
Classification conformément à la directive 1999/45/CE:
Indications de danger: Facilement inflammable
Symboles de danger: F

Contient: ---

Phrases R:
R 11 (Facilement inflammable)
Phrases S:
S 2 (Conserver hors de la portée des enfants)
S 7 (Conserver le récipient bien fermé)
S 16 (Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer)
S 46 (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)
S 56 (Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux)

Autres éléments:
avertissement tactile

2.3. Autres dangers:
Répond aux critères applicables aux substances PBT et vPvB: Non applicable

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances: ---
3.2. Mélanges:
Le produit contient des substances dangereuses suivantes:

Classification conformément à la directive 1999/45/CE:

Nom chimique /Numéro CAS, Numéro EINECS, Numéro index, Numéro d´enregistrement	**Indications de danger, Symboles de danger, Phrases R**	**Contenu (%)**
Ethanol CAS 64-17-5, ES 200-578-6, Numéro index: 603-002-00-5	F; R11	< 60
Ethan-1,2-diol CAS 107-21-1, ES 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1	Xn; R22	< 5
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts CAS 68891-38-3, ES 500-234-8 Numéro d´enregistrement:01-2119488639-16-0020	Xi;R38 Xi;R41	< 1

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008:

Nom chimique /Numéro CAS, Numéro EINECS, Numéro index, Numéro d´enregistrement	**Codes de catégories et classes de danger Codes de mentions de danger**	**Contenu (%)**
Ethanol CAS 64-17-5, ES 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	Flam. Liq. 2. H225n	< 60
Ethan-1,2-diol CAS 107-21-1, ES 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1	Acute Tox. 4 (□), H302	< 5
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts CAS 68891-38-3, ES 500-234-8 Numéro d´enregistrement:01-2119488639-16-0020	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	< 1

Se référer à la section 16, où figurera le texte intégral de chaque phrase R et H.

Le produit contient des substances suivantes conformément au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

Nom chimique	Contenu (%)
Agent de surface anionique	< 0,2
Parfums	
Colorant	

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:
Instructions générales:

Appeler immédiatement un médecin dans les cas graves. **Ne pas faire vomir!** Le port d'équipements spéciaux de protection individuelle n'est pas récommendé aux secouristes.

Après contact cutané	:	Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les surfaces touchées à l'eau at au savon, traiter avec la crème régénératrice. Si une irritation apparaît, obtenir des soins médicaux.
Après contact oculaire	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation apparaît, obtenir des soins médicaux.
Après inhalation	:	Arrêter l'exposition et placer la victime à l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
Après ingestion	:	**Ne pas faire vomir**! Rincer la bouche avec de l'eau, boire 0,2 l d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
L'ingestion: malaise, vomissements, troubles de la coordination et de l'articulation (Symptômes similaires à l'ivresse)
L'inhalation: névralgie, vertige, malaise, troubles de la conscience
Contact avec les yeux: brûlure, rougeur, larmoiement
Contact avec la peau: irritation, dessèchement de la peau

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: : Procédure déterminée par le médecin

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:
Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, produits extincteurs à mousse ou en poudre.
Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : en cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

5.3. Conseils aux pompiers : selon l'étendue de l'incendie - vêtements de protection, masque respiratoire, un appareil respiratoire.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec le mélange – protéger les yeux, la peau et les voies respiratoires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas d'écoulement dans les égouts et les cours d'eau, informer immédiatement l'administrateur des égouts (des cours d'eau).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Les méthodes de confinement envisageables:
Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (sable, kieselguhr, liant universel), couvrir les

égouts.
Les procédures de nettoyage envisageables:
Placer dans un conteneur approprié. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants, si possible. Eliminer selons les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections:
Référence aux sections 7, 8, 13

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précaution à prendre pour une manipulation sans danger:
Recommandations:
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Risque d'explosion des vapeurs dans de petites zones non ventilées.
Ordre général en matière d'hygiène du travail:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après l'utilisation se laver les mains. Équipement de protection individuel voir section 8. Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à des températures jusqu'à +25 °C dans un endroit sec, protégé et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker conformément à la réglementation pour le stockage de liquides inflammables.
Les réactions possibles avec les agents oxydants forts, etc.
La date de durabilité minimale est 2 ans de la date de fabrication.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Fabricant n'indique pas

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
ethanol: limite d'exposition admissible (PEL): 1.000 mg.m^{-3}.
concentration maximale admissible (NPK-P): 3.000 mg.m^{-3}
ethylenglykol: limite d'exposition admissible (PEL): 50 mg.m^{-3}.
concentration maximale admissible (NPK-P): 100 mg.m^{-3}

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôles techniques appropriés : lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
Protection des yeux/du visage: lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du mélange (EN 166)
Protection de la peau:
Protection des mains: Gants de protection en caoutchouc (0,4 mm)
Pour le contact direct et prolongé est l'index de protection recommandé de 6, ce qui correspond à > 480 minutes selon la norme EN 374.
Suivez les instructions spécifiques du fabricant, y compris le temps d'utilisation. Remplacez immédiatement les gants, s´ils sont endommagés. Se laver soigneusement les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses et à la fin du quart de travail. À la fin du quart de travail, traiter les mains avec une crème protectrice.
Divers: Des vêtements et des chaussures de protection. Maintenir l'équipement propre. Après contact avec la peau, se laver bien avec de l'eau et du savon et utiliser une crème de repairation. Enlever les vêtements contaminés.
Protection respiratiore: lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire
Risques thermiques: lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Grâce à la nature du produit et le mode d'utilisation pas nécessaire.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	: liquide
Couleur	: clair, bleu
Odeur	: parfum utilisé - melon
Seuil olfactif:	: Pas déterminé
pH	: 6 - 8
Point de fusion/ point de congélation:	: - 40°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 78,3 °C (ethanol)
Point d'éclair	: env. 20 °C
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites supérieures/inférieures d' inflammabilité ou limites d'explosivité:	: Le produit n'est pas explosif, mais les vapeurs peuvent former un mélange vapeur-air explosif
Limite supérieure (% obj.)	: 15 (ethanol)
Limite inférieure (% obj.)	: 3 (ethanol)
Pression de vapeur à 20 °C	: 5,8 kPa (ethanol)
Densité de vapeur à 20 °C	: 1,6 (ethanol)
Densité relative à 20°C	: 0,915 – 0,925 g/cm^3
Solubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Pas d'information disponible
Température de décomposition	: Pas d'information disponible
Viscosité	: Pas d'information disponible
Propriétés explosives	: Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés comburantes
9.2. Autres informations	: Pas indiqué

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: Résultats des tests ne sont pas disponible

10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommendées (voir section 7).

10.3. Possibilité de reactions dangereuses:
Les réactions possibles avec les agents oxydants forts, etc.

10.4. Conditions à éviter: Ne pas chauffer

10.5. Matières incompatibles: Fabricant n'indique pas

10.6. Produits de décomposition dangereux: en cas d'incendie, p.e. des oxydes de carbone sont formés

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Substances:

Toxicité aiguë :

$LD_{50,}$ orale, rat: 7060 mg/kg (ethanol)
$LD_{50,}$ dermale, rat ou lapin: 6300 mg/kg (ethanol)
$LC_{50,}$ par inhalation, rat: 20000 mg/kg (ethanol)
$LD_{50,}$ orale, rat: 4700 mg/kg (ethan-1,2-diol)
$LD_{50,}$ orale, souris: 5500 mg/kg (ethan-1,2-diol)
$LD_{50,}$ dermale, rat: 9530 mg/kg (ethan-1,2-diol)
$LC_{50,}$ par inhalation, rat: 10876 mg/kg (ethan-1,2-diol)
$LD_{50,}$ orale, rat: > 2000 mg/kg (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts)
$LD_{50,}$ dermale, rat: > 2000 mg/kg Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts)

11.1.2 Mélanges:

Le mélange lui-même n'est pas testé, mais il est classé selon la méthode conventionnelle prévue (la directive 1999/45/CE).
Toxicité aiguë: Des données expérimentales ne sont pas disponibles.
Irritation:
- Irritation cutanéé: Peut causer une irritation de la peau, le contact prolongé ou répété provoque dessèchement et gerçures de la peau.
- Irritation oculaire: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Corrosivité: Le mélange ne contient pas de substances ayant des effets corrosifs.
L'ingestion: malaise, vomissements, douleurs abdominales,
L'inhalation des vapeurs cause des effets narcotiques. Symptomes: somnolence, névralgie, vertige, malaise, troubles de la coordination
Sensibilisation: Le mélange contient des substances ayant des effets sensibilisants (parfums). Cependant, le mélange n'est pas classé comme sensibilisante.
Toxicité à dose répétée: pas déterminé
La cancérogénicité, la mutagénicité et la toxicité pour la reproduction: ne peuvent pas être déterminées à partir de données littéraires. Le mélange ne contient pas de substances avec ces effets.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité:
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Cyprinus carpio: 1520 mg/l (ethanol)
Toxicité sur daphnies: EC_{50}, 48 h, Daphnia magna: 9248 mg/l (ethanol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Salmo gairdneri: 18500 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Oncorhynchus mykiss: 41000 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Lepomis macrochirus: 18500 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur daphnies: EC_{50}, 48 h, Daphnia magna: 46300 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur algues: EC_{50}, 72 h: > 100 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur bactéries: EC_{50}, 30 minutes, Phytobacterium phosphoreum: 620 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur poissons: LC_{50}, 96 h: 7,1 mg/l (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts)
Toxicité sur daphnies: EC_{50}, 48 h, daphnie: 7,4 mg/l (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts)
Toxicité sur algues: EC_{50}, 72 h: 27,7 mg/l (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts)

12.2. Persistence et dégradabilité: Les substances contenues dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme definis dans la réglementation 648/2004/CE.
CHSK: 1,82 mg O_2, BSK_5: 2,08 mg O_2 (pour ethanol)

12.3. Potentiel de bioaccumulation: inconnu.

12.4. Mobilité dans le sol: Fabricant n'indique pas

12.5. Résultats des evaluations PBT et vPvB: Non applicable

12.6. Autres effets néfastes: inconnu.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:
Ne pas éliminer avec les déchets municipaux. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
L'élimination recommandée : brûler
Catalogue européen des déchets 200113 (déchets municipaux - solvants). Catégorie de déchet: N.
L'élimination recommandé de l'emballage: Éliminer les conteneurs vides et propres aux déchets triés.
Conteneurs pas vides sont des déchets dangereux, eliminer dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit ne soumet pas au règlement relatif au transport des marchandises dangereuses.

14.1. Numéro ONU:
Code Kemler : 30
Numéro ONU: 1170

14.2. Nom d'éxpédition des Nations unies: ETHANOL, SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE, SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement:
Pollutant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
S2 exigences supplémentaires pour le transport des liquides et des gaz inflammables
Quantité limitée: 5L
Code de classification: F1
Catégorie de tunnel: D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention de MARPOL 73/78 et au recueil IBC:
Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement (CE) N^{o} 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

RÈGLEMENT (UE) N^{o} 453/2010 DE LA COMMISSION modifiant le règlement (CE) N^{o} 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

Règlement (CE) N^{o} 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents
RÈGLEMENT (CE) N^{o} 907/2006 DE LA COMMISSION modifiant le règlement (CE) N^{o} 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes III et VII

Zákon č. 350/2011 Sb., o chemických látkách a chemických směsích a o změně některých zákonů (chemický zákon)
Zákon č. 20/1966 Sb., o péči o zdraví lidu
Nařízení vlády č. 9/2013 Sb., kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
Zákon č. 185/2001 Sb., o odpadech a o změně některých dalších zákonů, v platném znění

Zákon č. 111/1994 Sb., o silniční dopravě a vyhláška č. 64/1987 Sb., o evropské dohodě o mezinárodní silniční přepravě nebezpečných věcí (ADR) ve znění pozdějších a souvisejících předpisů

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Pas effectué

SECTION 16. Autres informations

16.1. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent uniquement le produit et ne remplacent pas les spécifications techniques ou celles de la qualité. Toutes les informations et les instructions fournies dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel des connaissances et ne doivent pas être exhaustives. Cette fiche de données de sécurité n'est pas un mode d'emploi, qui est indiqué sur l'étiquette d'emballage de chaque produit. Le fabricant n'assume pas d'autre responsabilité que pour l'usage recommandé.

16.2. L'utilisateur est responsable de la conformité avec toute la législation pour protéger la santé et pour la manipulation conformément aux lois et règlements en vigueur.

16.3. Liste des phrases R et H (voir sections 2 et 3):

phrases R	11 -	Facilement inflammable
	22 -	Nocif en cas d'ingestion
	38 -	Irritant pour la peau
	41 -	Risque de lésions oculaires graves
phrases H	225 -	Liquide et vapeurs très inflammables
	302 -	Nocif en cas d'ingestion
	315 -	Provoque une irritation cutanée.
	318 -	Provoque des lésions oculaires graves.

16.4. Point de contact pour les informations techniques – voir sous-rubrique 1.3

16.5. Modifications dans la fiche de données de sécurité: ---

Note: L'original de la fiche de données de sécurité est en tchèque. Cette fiche de données de sécurité n'est que la traduction et respecte les normes et les exigences réglementaires de la République tchèque et ne peuvent satisfaire aux exigences réglementaires dans les autres pays. Tout litige sera résolu sur le texte original.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission, Annexe I

Date d´établissement: 20. 06. 2013 Date de révision: Révision:	Page 1 (8)
Nom de produit: **PROTECTON – DÉGIVRANT SERRURE**	

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: **PROTECTON – DÉGIVRANT SERRURE**

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
produit pour empêcher les serrures de geler

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Identification du fournisseur:

Nom ou nom commercial:	Filson s.r.o.
Siège social:	Slévačská 902, 198 00 Praha 9
IČ (numéro d'identification du répertoire des entreprises)	47549947
Numéro de téléphone /Fax:	+420 267710620-1
E-mail:	info@filson.cz

E-mail d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: gabrielaslavikova@seznam.cz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique (Toxikologické informační středisko), Na Bojišti 1, 128 08 Praha 2: 224919293, 224915402 (non-stop); Numéro d'urgence (Integrovaný záchranný systém): 112

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Classification conformément à la directive 1999/45/CE:
Classification : F – Facilement inflammable

Codes phrases R: R 11
Le texte des phrases R est mentionné à la section 16.

Principaux effets néfastes physicochimiques:
Facilement inflammable. Gaz et vapeurs peuvent former un mélange vapeur-air explosif, qui est plus lourd que l'air.
Principaux effets néfastes pour la santé humaine:
Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Dégraisse la peau, un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. En cas d'ingestion, il est rapidement absorbé par la muqueuse gastrique dans le sang. Les vapeurs peuvent causer des effets narcotiques.
Principaux effets néfastes pour l'environnement: pas déterminé

2.2. Éléments d'étiquetage:
Classification conformément à la directive 1999/45/CE:
Indications de danger: Facilement inflammable
Symboles de danger: F

Contient: ---
Phrases R:
R 11 (Facilement inflammable)
Phrases S:
S 2 (Conserver hors de la portée des enfants)

S 16 (Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer)
S 23 (Ne pas respirer les aérosols)
S 25 (Éviter le contact avec les yeux)
S 46 (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)
S 56 (Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux)

Autres éléments:
avertissement tactile

2.3. Autres dangers:
Répond aux critères applicables aux substances PBT et vPvB: Non applicable

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances: ---
3.2. Mélanges:
Le produit contient des substances dangereuses suivantes:

Classification conformément à la directive 1999/45/CE:

Nom chimique /Numéro CAS, Numéro EINECS, Numéro index, Numéro d´enregistrement	**Indications de danger, Symboles de danger, Phrases R**	**Contenu (%)**
Ethanol CAS 64-17-5, ES 200-578-6, Numéro index: 603-002-00-5	F; R11	< 55
Ethan-1,2-diol CAS 107-21-1, ES 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1	Xn; R22	< 25
Butanon CAS 78-93-3, ES 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3	F; R11 Xi; R36 R66 R67	< 1

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008:

Nom chimique /Numéro CAS, Numéro EINECS, Numéro index, Numéro d´enregistrement	**Codes de catégories et classes de danger Codes de mentions de danger**	**Contenu (%)**
Ethanol CAS 64-17-5, ES 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	Flam. Liq. 2, H225	< 55
Ethan-1,2-diol CAS 107-21-1, ES 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1	Acute Tox. 4, H302	< 25
Butanon CAS 78-93-3, ES 201-159-0 Indexové číslo: 606-002-00-3	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	< 1

Se référer à la section 16, où figurera le texte intégral de chaque phrase R et H.

Le produit contient des substances suivantes conformément au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

Nom chimique	Contenu (%)
Agent de surface anionique	< 0,2
Colorant	

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:
Instructions générales:

Appeler immédiatement un médecin dans les cas graves. **Ne pas faire vomir!** Le port d'équipements spéciaux de protection individuelle n'est pas récommendé aux secouristes.

Après contact cutané	:	Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les surfaces touchées à l'eau at au savon, traiter avec la crème régénératrice. Si une irritation apparaît, obtenir des soins médicaux.
Après contact oculaire	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation apparaît, obtenir des soins médicaux.
Après inhalation	:	Arrêter l'exposition et placer la victime à l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
Après ingestion	:	**Ne pas faire vomir**! Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
L'ingestion: malaise, vomissements, troubles de la coordination et de l'articulation (Symptômes similaires à l'ivresse)
Contact avec les yeux: brûlure, rougeur, larmoiement
L'inhalation: vapeurs ont des effets intoxicantes et narcotiques. L'inhalation des vapeurs peut causer névralgie, somnolence, vertige, état d'ivresse, malaise, vomissements, troubles de la conscience, coma
Contact avec la peau: irritation, rougeur, dessèchement de la peau

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: : Procédure déterminée par le médecin

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:
Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, produits extincteurs à mousse ou en poudre.
Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : en cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

5.3. Conseils aux pompiers : selon l'étendue de l'incendie - vêtements de protection, masque respiratoire, un appareil respiratoire.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec le mélange – protéger les yeux, la peau et les voies respiratoires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas d'écoulement dans les égouts et les cours d'eau, informer immédiatement l'administrateur des égouts (des cours d'eau).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Les méthodes de confinement envisageables:
Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (sable, kieselguhr, liant universel), couvrir les égouts.
Les procédures de nettoyage envisageables:
Placer dans un conteneur approprié. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants, si

possible. Eliminer selons les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections:
Référence aux sections 7, 8, 13

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précaution à prendre pour une manipulation sans danger:
Recommandations:
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Risque d'explosion des vapeurs dans de petites zones non ventilées.
Ordre général en matière d'hygiène du travail:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après l'utilisation se laver les mains.
Équipement de protection individuel voir section 8. Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à des températures jusqu'à +25 °C dans un endroit sec, protégé et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Garder à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker conformément à la réglementation pour le stockage de liquides inflammables.
Réactions possibles avec les agents oxydants forts, etc.
La date de durabilité minimale est 48 mois de la date de fabrication.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Fabricant n'indique pas

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
ethanol: limite d'exposition admissible (PEL): 1.000 mg.m^{-3}.
concentration maximale admissible (NPK-P): 3.000 mg.m^{-3}
ethylenglykol: limite d'exposition admissible (PEL): 50 mg.m^{-3}.
concentration maximale admissible (NPK-P): 100 mg.m^{-3}

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôles techniques appropriés : lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
Protection des yeux/du visage: lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du mélange (EN 166)
Protection de la peau:
Protection des mains: Gants de protection en caoutchouc (0,4 mm)
Pour le contact direct et prolongé est l'index de protection recommandé de 6, ce qui correspond à > 480 minutes selon la norme EN 374.
Suivez les instructions spécifiques du fabricant, y compris le temps d'utilisation. Remplacez immédiatement les gants, s´ils sont endommagés. Se laver soigneusement les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses et à la fin du quart de travail. À la fin du quart de travail, traiter les mains avec une crème protectrice.
Divers: Des vêtements et des chaussures de protection. Maintenir l'équipement propre. Après contact avec la peau, se laver bien avec de l'eau et du savon et utiliser une crème de repairation. Enlever les vêtements contaminés.
Protection respiratiore: lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire
Risques thermiques: lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Grâce à la nature du produit et le mode d'utilisation pas nécessaire.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	: liquide
Couleur	: clair, bleu
Odeur	: alcool
Seuil olfactif:	: Pas déterminé
pH	: 6 - 9
Point de fusion/ point de congélation:	: Pas d'information disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 78,3 °C (ethanol)
Point d'éclair	: < 21 °C
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites supérieures/inférieures d' inflammabilité ou limites d'explosivité:	: Le produit n'est pas explosif, mais les vapeurs peuvent former un mélange vapeur-air explosif
Limite supérieure (% obj.)	: 15 (ethanol)
Limite inférieure (% obj.)	: 3 (ethanol)
Pression de vapeur à 20 °C	: 5,8 kPa (ethanol)
Densité de vapeur à 20 °C	: 1,6 (ethanol)
Densité relative à 20°C	: 900 - 910 kg/m^3
Solubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Pas d'information disponible
Température de décomposition	: Pas d'information disponible
Viscosité	: Pas d'information disponible
Propriétés explosives	: Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés comburantes
9.2. Autres informations	: Pas indiqué

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: Résultats des tests ne sont pas disponible

10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommendées (voir section 7).

10.3. Possibilité de reactions dangereuses:
Réactions possibles avec les agents oxydants forts, etc.

10.4. Conditions à éviter: Ne pas chauffer

10.5. Matières incompatibles: Fabricant n'indique pas

10.6. Produits de décomposition dangereux: en cas d'incendie, p.e. des oxydes de carbone sont formés

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Substances:

Toxicité aiguë :

$LD_{50,}$ orale, rat: 7060 mg/kg (ethanol)
$LD_{50,}$ dermale, rat ou lapin: 6300 mg/kg (ethanol)
$LC_{50,}$ par inhalation, rat: 20000 mg/kg (ethanol)
$LD_{50,}$ orale, rat: 4700 mg/kg (ethylenglykol)
$LD_{50,}$ orale, souris: 5500 mg/kg ethylenglykol)
$LD_{50,}$ dermale, rat ou lapin: 9530 mg/kg (ethylenglykol)
$LC_{50,}$ par inhalation, rat: 10876 mg/kg (ethylenglykol)

11.1.2 Mélanges:

Le mélange lui-même n'est pas testé, mais il est classé selon la méthode conventionnelle prévue (la directive 1999/45/CE).
Toxicité aiguë: Des données expérimentales ne sont pas disponibles.
Irritation:
- Irritation cutanéé: Peut causer une irritation de la peau.
- Irritation oculaire: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Corrosivité: Le mélange ne contient pas de substances ayant des effets corrosifs.
L'ingestion: malaise, vomissements, douleurs abdominales.
L'inhalation des vapeurs cause des effets narcotiques. Symptomes: somnolence, névralgie, vertige, malaise, troubles de la coordination
Sensibilisation: pas déterminé
Toxicité à dose répétée: pas déterminé
La cancérogénicité, la mutagénicité et la toxicité pour la reproduction: ne peuvent pas être déterminées à partir de données littéraires. Le mélange ne contient pas de substances avec ces effets.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité:
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Cyprinus carpio: 1520 mg/l (ethanol)
Toxicité sur daphnies: EC_{50}, 48 h, Daphnia magna: 9248 mg/l (ethanol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Salmo gairdneri: 18500 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Oncorhynchus mykiss: 41000 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Lepomis macrochirus: 18500 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur daphnies: EC_{50}, 48 h, Daphnia magna: 46300 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur algues: EC_{50}, 72 h: > 100 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur bactéries: EC_{50}, 30 minutes, Phytobacterium phosphoreum: 620 mg/l (ethan-1,2-diol)

12.2. Persistence et dégradabilité: Les substances contenues dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme definis dans la réglementation 648/2004/CE.
CHSK: 1,82 mg O_2, BSK_5: 2,08 mg O_2 (pour ethanol)

12.3. Potentiel de bioaccumulation: inconnu.

12.4. Mobilité dans le sol: Fabricant n'indique pas

12.5. Résultats des evaluations PBT et vPvB: Non applicable

12.6. Autres effets néfastes: inconnu.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:
Ne pas éliminer avec les déchets municipaux. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
L'élimination recommandée : brûler
Catalogue européen des déchets 200113 (déchets municipaux - solvants). Catégorie de déchet: N.
L'élimination recommandé de l'emballage: Éliminer les conteneurs vides et propres aux déchets triés.
Conteneurs pas vides sont des déchets dangereux, eliminer dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit ne soumet pas au règlement relatif au transport des marchandises dangereuses.

14.1. Numéro ONU:
Code Kemler : 30
Numéro ONU: 1170

14.2. Nom d'éxpédition des Nations unies: ETHANOL, SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE, SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement:
Pollutant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
S2 exigences supplémentaires pour le transport des liquides et des gaz inflammables
Quantité limitée: 5L
Code de classification: F1
Catégorie de tunnel: D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention de MARPOL 73/78 et au recueil IBC:
Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

Règlement (CE) N° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents
RÈGLEMENT (CE) N° 907/2006 DE LA COMMISSION modifiant le règlement (CE) N° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes III et VII

Zákon č. 350/2011 Sb., o chemických látkách a chemických směsích a o změně některých zákonů (chemický zákon)
Zákon č. 20/1966 Sb., o péči o zdraví lidu
Nařízení vlády č. 9/2013 Sb., kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
Zákon č. 185/2001 Sb., o odpadech a o změně některých dalších zákonů, v platném znění

Zákon č. 111/1994 Sb., o silniční dopravě a vyhláška č. 64/1987 Sb., o evropské dohodě o mezinárodní silniční přepravě nebezpečných věcí (ADR) ve znění pozdějších a souvisejících předpisů

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Pas effectué

SECTION 16. Autres informations

16.1. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent uniquement le produit et ne remplacent pas les spécifications techniques ou celles de la qualité. Toutes les informations et les instructions fournies dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel des connaissances et ne doivent pas être exhaustives. Cette fiche de données de sécurité n'est pas un mode d'emploi, qui est indiqué sur l'étiquette d'emballage de chaque produit. Le fabricant n'assume pas d'autre responsabilité que pour l'usage recommandé.

16.2. L'utilisateur est responsable de la conformité avec toute la législation pour protéger la santé et pour la manipulation conformément aux lois et règlements en vigueur.

16.3. Liste des phrases R et H (voir sections 2 et 3):

phrases R
- 11 - Facilement inflammable
- 22 - Nocif en cas d'ingestion
- 36 - Irritant pour les yeux
- 66 - L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- 67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

phrases H
- 225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- 302 - Nocif en cas d'ingestion
- 319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- 336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.4. Point de contact pour les informations techniques – voir sous-rubrique 1.3

16.5. Modifications dans la fiche de données de sécurité: ---

Note: L'original de la fiche de données de sécurité est en tchèque. Cette fiche de données de sécurité n'est que la traduction et respecte les normes et les exigences réglementaires de la République tchèque et ne peuvent satisfaire aux exigences réglementaires dans les autres pays. Tout litige sera résolu sur le texte original.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission, Annexe I

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: **PROTECTON – DÉGIVRANT PARE-BRISE**

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
produit dans une bouteille avec un pulvérisateur pour dégivrer les surfaces vitrées de la voiture et empêcher les serrures de geler

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Identification du fournisseur:

Nom ou nom commercial:	Filson s.r.o.
Siège social:	Slévačská 902, 198 00 Praha 9
IČ (numéro d'identification du répertoire des entreprises)	47549947
Numéro de téléphone /Fax:	+420 267710620-1
E-mail:	info@filson.cz

E-mail d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: gabrielaslavikova@seznam.cz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique (Toxikologické informační středisko), Na Bojišti 1, 128 08 Praha 2: 224919293, 224915402 (non-stop); Numéro d'urgence (Integrovaný záchranný systém): 112

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Classification conformément à la directive 1999/45/CE:
Classification : F – Facilement inflammable

Codes phrases R: R 11
Le texte des phrases R est mentionné à la section 16.

Principaux effets néfastes physicochimiques:
Facilement inflammable. Gaz et vapeurs peuvent former un mélange vapeur-air explosif, qui est plus lourd que l'air.
Principaux effets néfastes pour la santé humaine:
Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Dégraisse la peau, un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. En cas d'ingestion, il est rapidement absorbé par la muqueuse gastrique dans le sang. Les vapeurs peuvent causer des effets narcotiques.
Principaux effets néfastes pour l'environnement: pas déterminé

2.2. Éléments d'étiquetage:
Classification conformément à la directive 1999/45/CE:
Indications de danger: Facilement inflammable
Symboles de danger: F

Contient: ---
Phrases R:
R 11 (Facilement inflammable)
Phrases S:

S 2 (Conserver hors de la portée des enfants)
S 16 (Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer)
S 23 (Ne pas respirer les aérosols)
S 25 (Éviter le contact avec les yeux)
S 46 (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)
S 51 (Utiliser seulement dans des zones bien ventilées)
S 56 (Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux)

Autres éléments:
avertissement tactile

2.3. Autres dangers:
Répond aux critères applicables aux substances PBT et vPvB: Non applicable

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances: ---
3.2. Mélanges:
Le produit contient des substances dangereuses suivantes:

Classification conformément à la directive 1999/45/CE:

Nom chimique /Numéro CAS, Numéro EINECS, Numéro index, Numéro d´enregistrement	**Indications de danger, Symboles de danger, Phrases R**	**Contenu (%)**
Ethanol CAS 64-17-5, ES 200-578-6, Numéro index: 603-002-00-5	F; R11	< 45
Ethan-1,2-diol CAS 107-21-1, ES 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1	Xn; R22	< 10
Butanon CAS 78-93-3, ES 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3	F; R11 Xi; R36 R66 R67	< 1

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008:

Nom chimique /Numéro CAS, Numéro EINECS, Numéro index, Numéro d´enregistrement	**Codes de catégories et classes de danger Codes de mentions de danger**	**Contenu (%)**
Ethanol CAS 64-17-5, ES 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	Flam. Liq. 2, H225	< 45
Ethan-1,2-diol CAS 107-21-1, ES 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1	Acute Tox. 4, H302	< 10
Butanon CAS 78-93-3, ES 201-159-0 Indexové číslo: 606-002-00-3	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	< 1

Se référer à la section 16, où figurera le texte intégral de chaque phrase R et H.

Le produit contient des substances suivantes conformément au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

Nom chimique	Contenu (%)
Agent de surface anionique	< 0,2
Colorant	

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:
Instructions générales:

Appeler immédiatement un médecin dans les cas graves. **Ne pas faire vomir!** Le port d'équipements spéciaux de protection individuelle n'est pas récommendé aux secouristes.

Après contact cutané	:	Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les surfaces touchées à l'eau at au savon, traiter avec la crème régénératrice. Si une irritation apparaît, obtenir des soins médicaux.
Après contact oculaire	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation apparaît, obtenir des soins médicaux.
Après inhalation	:	Arrêter l'exposition et placer la victime à l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
Après ingestion	:	**Ne pas faire vomir**! Rincer la bouche avec de l'eau, éventuellement boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
L'ingestion: malaise, vomissements, troubles de la coordination et de l'articulation (Symptômes similaires à l'ivresse)
Contact avec les yeux: brûlure, rougeur, larmoiement
L'inhalation: vapeurs ont des effets intoxicantes et narcotiques. L'inhalation des vapeurs peut causer névralgie, somnolence, vertige, état d'ivresse, malaise, vomissements, troubles de la conscience, coma
Contact avec la peau: irritation, rougeur, dessèchement de la peau

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: : Procédure déterminée par le médecin

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:
Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, produits extincteurs à mousse ou en poudre.
Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : en cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

5.3. Conseils aux pompiers : selon l'étendue de l'incendie - vêtements de protection, masque respiratoire, un appareil respiratoire.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec le mélange – protéger les yeux, la peau et les voies respiratoires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas d'écoulement dans les égouts et les cours d'eau, informer immédiatement l'administrateur des égouts (des cours d'eau).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Les méthodes de confinement envisageables:
Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (sable, kieselguhr, liant universel), couvrir les égouts.
Les procédures de nettoyage envisageables:

Placer dans un conteneur approprié. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants, si possible. Eliminer selons les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections:
Référence aux sections 7, 8, 13

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précaution à prendre pour une manipulation sans danger:
Recommandations:
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Risque d'explosion des vapeurs dans de petites zones non ventilées.
Ordre général en matière d'hygiène du travail:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après l'utilisation se laver les mains.
Équipement de protection individuel voir section 8. Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à des températures jusqu'à +30 °C dans un endroit sec, protégé et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker conformément à la réglementation pour le stockage de liquides inflammables.
Réactions possibles avec les agents oxydants forts, acides, peroxydes, anhydrides, métaux alcalins, etc.
La date de durabilité minimale est 48 mois de la date de fabrication.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Fabricant n'indique pas

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
ethanol: limite d'exposition admissible (PEL): 1.000 mg.m^{-3}.
concentration maximale admissible (NPK-P): 3.000 mg.m^{-3}
ethylenglykol: limite d'exposition admissible (PEL): 50 mg.m^{-3}.
concentration maximale admissible (NPK-P): 100 mg.m^{-3}

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôles techniques appropriés : lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
Protection des yeux/du visage: lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du mélange (EN 166)
Protection de la peau:
Protection des mains: Gants de protection en caoutchouc (0,4 mm)
Pour le contact direct et prolongé est l'index de protection recommandé de 6, ce qui correspond à > 480 minutes selon la norme EN 374.
Suivez les instructions spécifiques du fabricant, y compris le temps d'utilisation. Remplacez immédiatement les gants, s´ils sont endommagés. Se laver soigneusement les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses et à la fin du quart de travail. À la fin du quart de travail, traiter les mains avec une crème protectrice.
Divers: Des vêtements et des chaussures de protection. Maintenir l'équipement propre. Après contact avec la peau, se laver bien avec de l'eau et du savon et utiliser une crème de repairation. Enlever les vêtements contaminés.
Protection respiratiore: lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire
Risques thermiques: lors d'une manipulation de la manière habituelle pas nécessaire

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Grâce à la nature du produit et le mode d'utilisation pas nécessaire.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	: liquide
Couleur	: clair, bleu
Odeur	: alcool
Seuil olfactif:	: Pas déterminé
pH	: env. 8
Point de fusion/ point de congélation:	: Pas d'information disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 78,3 °C (ethanol)
Point d'éclair	: env. 18 °C
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites supérieures/inférieures d' inflammabilité ou limites d'explosivité:	: Le produit n'est pas explosif, mais les vapeurs peuvent former un mélange vapeur-air explosif
Limite supérieure (% obj.)	: 15 (ethanol)
Limite inférieure (% obj.)	: 3 (ethanol)
Pression de vapeur à 20 °C	: 5,8 kPa (ethanol)
Densité de vapeur à 20 °C	: 1,6 (ethanol)
Densité relative à 20°C	: 930 - 940 kg/m^3
Solubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Pas d'information disponible
Température de décomposition	: Pas d'information disponible
Viscosité	: Pas d'information disponible
Propriétés explosives	: Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés comburantes
9.2. Autres informations	: Pas indiqué

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: Résultats des tests ne sont pas disponible

10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommendées (voir section 7).

10.3. Possibilité de reactions dangereuses:
Réactions possibles avec les agents oxydants forts, acides, peroxydes, anhydrides, métaux alcalins, etc.

10.4. Conditions à éviter: Ne pas chauffer

10.5. Matières incompatibles: Fabricant n'indique pas

10.6. Produits de décomposition dangereux: en cas d'incendie, p.e. des oxydes de carbone sont formés

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Substances:

Toxicité aiguë :

$LD_{50,}$ orale, rat: 7060 mg/kg (ethanol)
$LD_{50,}$ dermale, rat ou lapin: 6300 mg/kg (ethanol)
$LC_{50,}$ par inhalation, rat: 20000 mg/kg (ethanol)
$LD_{50,}$ orale, rat: 4700 mg/kg (ethylenglykol)
$LD_{50,}$ orale, souris: 5500 mg/kg ethylenglykol)
$LD_{50,}$ dermale, rat ou lapin: 9530 mg/kg (ethylenglykol)
$LC_{50,}$ par inhalation, rat: 10876 mg/kg (ethylenglykol)

11.1.2 Mélanges:

Le mélange lui-même n'est pas testé, mais il est classé selon la méthode conventionnelle prévue (la directive 1999/45/CE).
Toxicité aiguë: Des données expérimentales ne sont pas disponibles.
Irritation:
- Irritation cutanéé: Peut causer une irritation de la peau.
- Irritation oculaire: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Corrosivité: Le mélange ne contient pas de substances ayant des effets corrosifs.
L'ingestion: malaise, vomissements, douleurs abdominales.
L'inhalation des vapeurs cause des effets narcotiques. Symptomes: somnolence, névralgie, vertige, malaise, troubles de la coordination
Sensibilisation: pas déterminé
Toxicité à dose répétée: pas déterminé
La cancérogénicité, la mutagénicité et la toxicité pour la reproduction: ne peuvent pas être déterminées à partir de données littéraires. Le mélange ne contient pas de substances avec ces effets.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité:
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Cyprinus carpio: 1520 mg/l (ethanol)
Toxicité sur daphnies: EC_{50}, 48 h, Daphnia magna: 9248 mg/l (ethanol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Salmo gairdneri: 18500 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Oncorhynchus mykiss: 41000 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur poissons: LD_{50}, 96 h, Lepomis macrochirus: 18500 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur daphnies: EC_{50}, 48 h, Daphnia magna: 46300 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur algues: EC_{50}, 72 h: > 100 mg/l (ethan-1,2-diol)
Toxicité sur bactéries: EC_{50}, 30 minutes, Phytobacterium phosphoreum: 620 mg/l (ethan-1,2-diol)

12.2. Persistence et dégradabilité: Les substances contenues dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme definis dans la réglementation 648/2004/CE.
CHSK: 1,82 mg O_2, BSK_5: 2,08 mg O_2 (pour ethanol)

12.3. Potentiel de bioaccumulation: inconnu.

12.4. Mobilité dans le sol: Fabricant n'indique pas

12.5. Résultats des evaluations PBT et vPvB: Non applicable

12.6. Autres effets néfastes: inconnu.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:
Ne pas éliminer avec les déchets municipaux. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
L'élimination recommandée : brûler
Catalogue européen des déchets 200113 (déchets municipaux - solvants). Catégorie de déchet: N.
L'élimination recommandé de l'emballage: Éliminer les conteneurs vides et propres aux déchets triés.
Conteneurs pas vides sont des déchets dangereux, eliminer dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit ne soumet pas au règlement relatif au transport des marchandises dangereuses.

14.1. Numéro ONU:
Code Kemler : 30
Numéro ONU: 1170

14.2. Nom d'éxpédition des Nations unies: ETHANOL, SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE, SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement:
Pollutant marin: Non

14.6. S2 exigences supplémentaires pour le transport des liquides et des gaz inflammables
Quantité limitée: 5L
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Code de classification: F1
Catégorie de tunnel: D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention de MARPOL 73/78 et au recueil IBC:
Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

Règlement (CE) N° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents
RÈGLEMENT (CE) N° 907/2006 DE LA COMMISSION modifiant le règlement (CE) N° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes III et VII

Zákon č. 350/2011 Sb., o chemických látkách a chemických směsích a o změně některých zákonů (chemický zákon)
Zákon č. 20/1966 Sb., o péči o zdraví lidu
Nařízení vlády č. 9/2013 Sb., kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
Zákon č. 185/2001 Sb., o odpadech a o změně některých dalších zákonů, v platném znění

Zákon č. 111/1994 Sb., o silniční dopravě a vyhláška č. 64/1987 Sb., o evropské dohodě o mezinárodní silniční přepravě nebezpečných věcí (ADR) ve znění pozdějších a souvisejících předpisů

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Pas effectué

SECTION 16. Autres informations

16.1. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent uniquement le produit et ne remplacent pas les spécifications techniques ou celles de la qualité. Toutes les informations et les instructions fournies dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel des connaissances et ne doivent pas être exhaustives. Cette fiche de données de sécurité n'est pas un mode d'emploi, qui est indiqué sur l'étiquette d'emballage de chaque produit. Le fabricant n'assume pas d'autre responsabilité que pour l'usage recommandé.

16.2. L'utilisateur est responsable de la conformité avec toute la législation pour protéger la santé et pour la manipulation conformément aux lois et règlements en vigueur.

16.3. Liste des phrases R et H (voir sections 2 et 3):

phrases R
- 11 - Facilement inflammable
- 22 - Nocif en cas d'ingestion
- 36 - Irritant pour les yeux
- 66 - L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- 67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

phrases H
- 225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- 302 - Nocif en cas d’ingestion
- 319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- 336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.4. Point de contact pour les informations techniques – voir sous-rubrique 1.3

16.5. Modifications dans la fiche de données de sécurité: ---

Note: L'original de la fiche de données de sécurité est en tchèque. Cette fiche de données de sécurité n'est que la traduction et respecte les normes et les exigences réglementaires de la République tchèque et ne peuvent satisfaire aux exigences réglementaires dans les autres pays. Tout litige sera résolu sur le texte original.